

Initiatives parlementaires

Il faut une nouvelle façon d'agir. Les électeurs en ont assez des huis clos, des tractations en coulisses, des députés qui garnissent leur porte-feuille et s'en mettent plein la panse pendant que le reste du pays réclame les justes programmes que nous sommes censés mettre en place. C'est à nous les députés qu'il incombe de faire justice aux Canadiens.

Je sais que nous contribuons généreusement à notre régime de pension. Nous y versons 11 p. 100 de notre traitement. Il n'y a pas beaucoup de gens qui le savent. Quel est donc le sujet de litige? J'aimerais bien savoir pourquoi mes collègues s'opposent à la formation d'une commission indépendante qui aurait pour mission d'examiner les pensions et les traitements des députés.

Je sais que le directeur d'école de ma fille gagne plus que moi. Il n'y a pas beaucoup de gens qui le savent. Est-ce qu'une commission indépendante pourrait le démontrer? Je suis gênée de dire que j'ai de la difficulté à joindre les deux bouts. Un directeur d'école gagne plus que moi. Une commission indépendante qui dirait cela aurait certainement un peu plus de crédibilité que moi. Quel est donc le problème?

J'exhorte mes collègues à appuyer la motion parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question d'argent. Il y va également de la confiance dans le système politique et, en ce moment, nous avons grand besoin de trouver quelque chose qui restaurerait la confiance dans ce système.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis un peu embarrassé parce que j'ai été un peu rapide. Je voulais davantage donner la chance à la pluralité des opinions de s'exprimer, et normalement j'aurais dû regarder du côté du gouvernement. Alors, si le député de Regina—Qu'Appelle veut me donner sa collaboration, je reconnaitrai le porte-parole du côté du gouvernement, du côté libéral, et je reviendrai à lui après.

[Traduction]

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je vais tâcher d'être bref.

Je signale tout d'abord que la question n'est pas nouvelle. Je ne crois pas que le chef du NPD soit la première à présenter une telle proposition à la Chambre. Je me rappelle d'avoir déjà participé à des débats sur cette question.

On se souviendra du débat du 12 mars dernier sur le projet de loi C-263. J'avais alors pris la parole pour recommander qu'on confie à des spécialistes indépendants le mandat de faire une analyse détaillée et complè-

te de toutes les facettes du programme de rémunération des députés fédéraux. C'est d'ailleurs une recommandation que j'avais déjà faite depuis longtemps à mon collègue, le président du Conseil du Trésor.

Je ne crois pas dévoiler un secret du caucus en disant aussi qu'il a lui-même exprimé maintes fois son intérêt à cet égard en réponse à cette recommandation. Il a aussi déclaré à la Chambre avoir l'intention de procéder à un examen, non seulement du régime de pension des députés, mais aussi de toutes les dispositions régissant leur rémunération.

• (1810)

Comme d'autres députés l'ont dit avant moi, je crois que la population est de plus en plus sceptique et cynique envers le processus politique et les politiciens du Canada, pour ainsi dire le Parlement et les parlementaires. Il ne fait aucun doute que la perception générale du régime de pension, devenu trop généreux au fil des années, contribue à alimenter ce cynisme.

Il est donc important, alors que nous renforçons le respect et la confiance que les Canadiens éprouvent à l'égard du Parlement et des parlementaires qui servent ici, que nous soyons prêts à réexaminer non seulement le régime de pension, mais, comme je l'ai dit, tous les aspects de la rémunération pour essayer de corriger ce que je conçois comme un ensemble disparate de dispositions relatives à la rémunération qui se sont accumulées au cours des années—apporter des changements aux conditions salariales d'une part à un certain moment, puis quand c'est opportun, modifier les dispositions concernant les allocations et indemnités à un autre moment, puis quand il semble que le moment est favorable, changer le régime de pensions. Il n'existe, pour autant que je sache, aucune vue d'ensemble cohérente et globale du programme de rémunération qui existe ici.

Comme l'ont dit certains orateurs, et je pense que c'est vrai de presque tous les députés qui siègent à la Chambre, la dernière chose dont nous nous sommes préoccupés, quand nous avons envisagé de venir à Ottawa pour servir au Parlement, a été de savoir si le salaire ou les allocations et indemnités seraient suffisants ou quel serait le régime de pension.

Je ne me plains pas. Je suis fier d'être ici et d'avoir le privilège de servir. J'ai été fier de siéger à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et au conseil municipal de Fredericton et au bureau du maire, pour une durée totale d'environ 15 ans. Je n'aurai de pension pour aucun de ces postes, je ne m'en plains pas et je n'en attends aucune.